

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 07 JUILLET 2024

2024-028

Date de convocation : 01/07/2024

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, PICAUD Christophe, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : MARSON Paola, MARTIN Gérard

Absents non excusés : /

Procurations : MARSON Paola donne procuration à TABARD Anne-Sophie, MARTIN Gérard donne procuration à DEGAUCHY Marc

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : CORDEVANT Yasmina

DELIBERATION N°28 : CESSION DE MATERIEL CONTRE L'ACHAT D'UN MINI-TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une désherbeuse a été achetée en 2021 pour un montant de 20 260€ inventaire n° M8 2021 1, un pulvérisateur en 2014 pour un montant de 3 600€ inventaire n° 148 et un mini tracteur en 2019 pour un montant de 11 600€ inventaire n° M8-1-2019.

Monsieur le Maire propose de vendre ce matériel car le pulvérisateur est inutilisable du fait de la signature de la charte « Zéro Phyto » qui ne permet plus l'utilisation de désherbant dans la commune, le mini-tracteur ne peut pas servir lors des épisodes de pluie, la désherbeuse entraîne des problèmes de santé à l'agent qui la manie, que des frais annexes sont importants et que le retraitement des poussières collectées à Moulin-Sous-Touvent pose un problème.

Il signale que ces cessions permettraient d'effectuer l'achat d'un nouveau mini-tracteur.

Il leur dit qu'après recherche auprès de plusieurs sociétés qui ont décliné cette offre de cession, il a fait une proposition à la société PM PRO de vente de la désherbeuse pour un montant de 14 000€, de 9 000€ pour le mini tracteur et de 1 000€ pour la tonne à traiter.

Il propose également d'acheter un mini-tracteur plus puissant avec un haut-vent d'un montant de 29 000€ HT soit 34 800€ TTC. Il resterait à la charge de la commune un montant de 5 000€ TTC soit 6 000€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 07 juillet 2024.

Le Maire

Marc DEGAUCHY
